

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-496.4 modifiant le Règlement SH-496 établissant les modalités d'application d'une levée d'interdiction de stationnement de nuit.

Ce règlement vise à décréter l'établissement de zones libres d'opération de déneigement pendant la période hivernale, permettant ainsi le stationnement des véhicules la nuit sur certaines rues.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 22 septembre 2021

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière